



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

taxe foncière sur les propriétés non bâties

Question écrite n° 94947

Texte de la question

Mme Lucette Lousteau attire l'attention de M. le ministre des finances et des comptes publics sur la forte augmentation des taxes foncières applicables aux terrains constructibles non bâtis. Interpellée par plusieurs habitants de sa circonscription qui ont vu le montant de leurs taxes foncières croître en raison du passage de « terrain non constructible » à celui de « terrain constructible non bâti », elle lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures d'assouplissement que le Gouvernement a pris ou envisage de prendre afin d'éviter aux propriétaires lot-et-garonnais, des ressauts d'imposition trop importants.

Données clés

Auteur : [Mme Lucette Lousteau](#)

Circonscription : Lot-et-Garonne (1^{re} circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 94947

Rubrique : Impôts locaux

Ministère interrogé : Finances et comptes publics

Ministère attributaire : Économie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [12 avril 2016](#), page 3060

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)